



Concours hippique officiel Chalet_à-Gobet, Lausanne du 02.07.2011 au 03.07.2011

Organisateur
Président du CO
Président du Jury
-

DGM & CR Lausanne
Rochat Bernard, Le Mont-sur-Lausanne
Bezençon Daniel, Eclagnens
**Clôture des engagements et paiement finance:
Lundi 30 mai 2011 (courrier A/timbre postal)**

Constructeurs de
parcours
Vétérinaires

Dolder Pierre, Boudry
Pollien Michel, Malapalud
Stauffer Jean-Louis, Palézieux-Village
Girard Pierre-Joël, Corcelles/Chavornay

No	Date	Catégorie	Barème	FIN	Prix	Remarques
1	02.07.2011	O B100 au style	A au chrono	25	En nature 100.--/80.- -/etc.	Selon Règlement
2	02.07.2011	O B100 au style	A au chrono	25	En nature 100.--/80.- -/etc.	Selon Règlement
3	02.07.2011	O Combiné B1 ressage - saut	Dressage : CC-B1-A Saut : 90-100 cm	50	150.--/120.--/etc.	RB / SR. Pas de classement CCB2 ou plus pour la paire cavalier/cheval en 2010 + 2011
4	02.07.2011	O R100	A au chrono	25	100.--/80.--/etc.	Selon Règlement
5	02.07.2011	O R105	A au chrono en 2 phases	25	100.--/80.--/etc.	Selon Règlement
6	03.07.2011	O R110	A au chrono	35	150.--/120.--/etc.	Selon Règlement
7	03.07.2011	O R115	A au chrono en 2 phases	35	150.--/120.--/etc.	Selon Règlement
8	03.07.2011	O R125	A au chrono	40	250.--/200.--/etc.	Selon Règlement
9	03.07.2011	O R130	A chrono + Tour des vainqueurs A chrono 30%	45	400.--/320.--/etc.	Selon Règlement. Tour des vainqueurs ordre de départ inverse du classement.

Prix / Plaques / Flots Engagements

Plaque aux 10 premiers classés, flots à 30 % des partants.
Engagements à envoyer sur formulaire officiel à : HIPICS, av. de la Plage 37, 1028 Préverengues, Fax : 021 / 701.31.37 ou sur www.fnch.ch

Finance

Finance d'inscription à verser en même temps que l'engagement à : HIPICS, av. de la Plage 37, 1028 Préverengues, CCP 17-640951-1 ou sur www.fnch.ch
info@hipics.com

Renseignements et annulations

Texte libre sans titre

Remarques / Restrictions

Contact les jours du concours : 079 / 448.49.59, Adresse : Manège du Chalet-à-Gobet, Rte de Berne 304, 1000 Lausanne 25
En cas de trop forte participation, le comité se réserve le droit :
- de changer l'ordre et le jour des épreuves ;
- d'intégrer les barrages en deux phases et de dédoubler les épreuves.
Tout changement de cheval, le jour du concours, entraîne une surtaxe de Fr. 20.--, payable sur place.
Aucune inscription / paiement de la finance tardifs ne seront pris en considération.
Le comité décline toute responsabilité concernant les accidents, dégâts matériels, vols, etc.